

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

30 MAI 2013

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Échanges fonciers avec
la ville de Fourqueux et
le Ministère de
l'Agriculture, de
l'Alimentation, de la
Ruralité et de
l'Aménagement du
Territoire (MAAPRAT)**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 31 mai 2013
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 31 mai 2013
et qu'il est donc exécutoire.

Le 31 mai 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille treize, le 30 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 mai deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur PRIoux, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE*, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour les dossiers 13 C 00, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2013, le compte rendu des actes administratifs, et les dossiers 13 C 01 à 13 C 15)

Avaiant donné procuration :

Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

Étaient absents :

Monsieur BAZIN d'ORO
Madame DE CASTRO COSTA

Secrétaire de séance :

Madame KARCHI-SAADI

N° DE DOSSIER : 13 C 06

OBJET : ÉCHANGES FONCIERS AVEC LA VILLE DE FOURQUEUX ET LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (MAAPRAT)

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La réalisation de l'opération de la « Lisière Pereire », en raison des emprises nécessaires au passage du Tram-Train, nécessite un empiètement sur environ 5 337 m² d'espaces boisés appartenant au Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT).

À titre de compensation, l'État (DRIAFF) demande à la Ville d'apporter environ 30 000 m² de terrains boisés dans la continuité d'un massif forestier.

Pour satisfaire cette exigence, la Ville souhaite échanger les terrains lui appartenant sur le territoire de la Ville de Fourqueux avec des terrains appartenant à cette dernière et qui possèdent les caractéristiques forestières exigées par l'Office National des Forêts (ONF).

Ces terrains boisés, situés au lieudit « Les Terres du Gravier des Hézards » sont dans la continuité du Bois de la Vente qui sera prochainement incorporé au domaine forestier privé de l'État. Ils appartiennent à la Ville de Fourqueux et deviendront propriété de la Ville de Saint-Germain-en-Laye dans le cadre d'un échange foncier.

La Ville de Fourqueux, par délibération du 29 janvier 2013, a accepté le principe de cette opération et lesdits terrains cadastrés A 2211 pour une superficie de 20 427 m² et A 2210 pour une superficie de 9 354 m² soit, au total, 29 781 m², seront échangés avec les parcelles appartenant à Saint-Germain-en-Laye et cadastrées : A 3 à A 14, A 16, A 18, A 20, A 21, A 43, A 45, A 55 à A 57, A 1233, A 1235, A 1236, A 1238, A 1240, A 1244, A 2110 et A 2113 pour une superficie totale de 29 781 m².

France Domaine a évalué cet échange à 180 000 €.

Ainsi la Ville de Saint-Germain-en-Laye pourra échanger les terrains nécessaires à l'opération « Lisière Pereire » avec le MAAPRAT qui a donné un accord de principe sur cet échange, dès qu'elle deviendra propriétaire des terrains du lieudit « Les Terres du Gravier des Hézards ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'approver les échanges fonciers avec la Ville de Fourqueux et le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'échange foncier avec la Ville de Fourqueux,

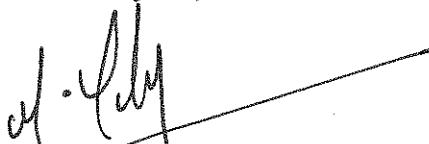
APPROUVE l'échange foncier avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à ces échanges fonciers ainsi que tout document y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,

Le 1er Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Échanges fonciers avec la ville de Fourqueux et le Ministère de

Objet de l'acte : l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Ruralité et de l'Aménagement du
Territoire (MAAPRAT)

Date de décision: 30/05/2013

Date de réception de l'accusé 31/05/2013

de réception :

Numéro de l'acte : D13C06

Identifiant unique de l'acte : 078-217805514-20130530-D13C06-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .2

Urbanisme

Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

Nom du fichier : D13-C-06 - Echanges-avec-la-Ville-de-Fourqueux.doc (078-
217805514-20130530-D13C06-DE-1-1_1.pdf)